



**POWERING
ENTREPRENEURSHIP**

A large teal semi-circle graphic on the left side of the page, partially overlapping the text.

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE _ Sociétés cotées _

ANNEE 2021

RAPPORT ANNUEL

Date : 31 DECEMBRE 2021

Société de Gestion
Omnes Capital
37-41, Rue du Rocher
75008 Paris

Sommaire

I. Principe d'engagement actionnarial	3
Principes et organisation	3
Périmètre d'exercice des droits de vote des sociétés cotées	3
II. Politique d'engagement actionnarial	4
III. Opérations sur l'exercice 2021	4
IV. Exercice des droits de vote sur l'exercice 2021.....	5
Participations aux assemblées.....	5
Résolutions votées	5
Motifs des votes « contre »	5
Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial	5
Gestion des situations de conflits d'intérêts	5
V. Informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote.....	5

Préambule

Conformément aux dispositions des articles L.533-22 et R533-16 II du Code monétaire et financier, Omnes rend compte dans ce rapport annuel des conditions dans lesquelles elle a exercé au cours de l'exercice 2021 les droits de vote attachés aux instruments financiers cotés et détenus par les FIA dont elle assure la gestion.

Ce présent rapport est tenu à la disposition de l'AMF et est consultable sur le site Internet d'Omnes.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes pour les sociétés non cotées sur un Marché Réglementé composant le portefeuille des FIA n'est pas exposée dans le présent document, et fait l'objet d'un document distinct.

I. Principe d'engagement actionnarial

Principes et organisation

Omnes considère l'exercice des droits de vote comme étant un acte à part entière de la gestion des participations des véhicules d'investissement gérés et entend remplir pleinement son rôle d'actionnaire.

La politique d'engagement actionnarial d'Omnes a pour but de favoriser les projets d'entreprise, la création de valeur et le développement d'activités économiques rentables, tout en promouvant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et en agissant dans l'intérêt des participations et des porteurs de parts des véhicules d'investissement. Plus précisément, la politique vise à présenter :

- 1° Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise¹ ;
- 2° Le dialogue avec les sociétés détenues ;
- 3° L'exercice des droits de vote et des autres droits attachés aux actions ;
- 4° Le coopération avec les autres actionnaires ;
- 5° La communication avec les parties prenantes pertinentes ;
- 6° La prévention et la gestion des conflits d'intérêts réels ou potentiels.

Omnes est une Société par Actions Simplifiée (SAS). Son Président dispose des pouvoirs les plus étendus afin de représenter et d'engager les entités d'investissement sous gestion. Il peut, en sa qualité de Président, déléguer ses pouvoirs.

Chaque stratégie de gestion (Capital Risque, Capital Développement et Transmission – Mid Cap, Small Cap, Dette privée, Situations spéciales, Infrastructures – Energies Renouvelables et Ville Durable, Co-investissement, Fonds de fonds) a été logée au sein de Business Units (ci-après « BU ») distinctes afin de respecter le principe de la barrière à l'information.

Une délégation de pouvoir permanente a été confiée aux Responsables des BU Capital Risque, Capital Développement et Transmission et Infrastructures afin qu'ils puissent représenter les véhicules d'investissement qu'ils gèrent, exercer les droits de vote et formuler toutes propositions, donner ou refuser tous quitus ou approbations. Les Responsables des BU peuvent eux-mêmes subdéléguer ce pouvoir aux responsables des dossiers (Directeurs d'investissements ou de participation, Chargés d'affaires...). Pour les autres BU, les pouvoirs sont consentis au cas par cas.

Périmètre d'exercice des droits de vote des sociétés cotées

Omnes se réserve le droit de ne pas voter aux Assemblées Générales des sociétés cotées sur un marché d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou un marché étranger reconnu dont les fonds sous gestion détiennent collectivement moins de 5% du capital ou des droits de vote.

Omnes exerce les droits de vote indifféremment par présence physique aux Assemblées Générales, par correspondance ou par procuration.

¹ Pour ce point précis concernant l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise, la présente procédure ne détaille pas les actions menées. Il convient de se reporter à la politique ESG d'Omnes.

II. Politique d'engagement actionnarial

La politique d'engagement actionnarial fait l'objet d'une revue annuelle. En 2021, la politique d'engagement actionnarial a fait l'objet de modification et a été validée en janvier 2022.

1. Mise à jour de la réglementation et notamment de la Directive Européenne sur l'engagement actionnarial ;
2. Mise à jour des processus de vote avec notamment :
 - Une harmonisation du suivi de l'exercice des droits de vote dans les sociétés cotées et non cotées
 - La rédaction des rapports annuels sur l'exercice de ces droits de vote.

III. Opérations sur l'exercice 2021

Détention de titres portant sur moins de 5% du capital ou des droits de vote de chacune de ces participations

Sur l'exercice, un FCPR dont la gestion est déléguée à une autre société de gestion (IDAM) détient les titres des sociétés cotées suivantes, la détention porte sur moins de 5% du capital ou des droits de vote de chacune de ces sociétés : **Artefact, Ate me, Aures Technologies, BigBen Interactive, Catana Group, Claranova, Derichebourg, Don't Nod Entertainment, Ekinops, Eurobio Scientific, Fontaine Pajot, Generix Group, Groupe LDLC, Haulotte Group, High Co, Hipay Group, Jacquet Metals, Microwave Vision, Nacon, Noen, Plastiques du Val-de-Loire, Qwamplify, Réalités, Sopra Steria Group, Streamwide, Ubisoft Entertainment, Verimatrix, Visiativ, Witbe, Xilam Animation** :

En effet, pour ce FCPR sous gestion de la BU Capital Développement et Transmission - Small Cap, une convention de délégation financière a été conclue avec IDAM, société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-17000023, afin que cette dernière puisse investir une partie de l'engagement du fonds en titres cotés.

Sur l'exercice, d'autres fonds gérés directement par Omnes détiennent des titres cotés en portefeuille. La détention porte sur moins de 5% du capital ou des droits de vote de chacune de ces sociétés à l'exception de Pherecydes Pharma. Les titres détenus sont les suivants :

Pixium Vision : sur l'exercice, les FCPI sous gestion ont procédé à la cession totale de leur titre.

SpineGuard : sur l'exercice, les FCPI sous gestion ont procédé à la cession totale de leur titre.

Poxel : sur l'exercice, les FCPI sous gestion ont procédé à la cession partielle de leur titre.

Neoen : sur l'exercice, un FPCI sous gestion a reçu des BSA gratuitement, et a procédé à la cession de ces derniers. Ces opérations n'ont pas donné lieu à un franchissement de seuil.

Pherecydes Pharma : la société a procédé à son IPO sur le marché Euronext Growth Paris le 05 février 2021. Les fonds détiennent plus de 5% du capital de la société. L'exercice des droits de vote est donc obligatoire sur cette société.

Tufin : sur l'exercice, un FPCI sous gestion a procédé à la cession partielle de leur titre. La détention est inférieure à 5% du capital ou des droits de vote.

Scodix : la société a procédé à son IPO sur le marché Tel Aviv Stock Exchange le 22 juillet 2021. Les fonds détiennent moins de 5% du capital de la société.

Procédure collective

Cellnovo : Depuis mai 2019, la société est en liquidation et sa cotation suspendue depuis le 08 mai 2019. En novembre 2021, le liquidateur a transmis à la Société de gestion un certificat d'irrécouvrabilité, aucune assemblée n'a été convoquée depuis la liquidation.

Oxatis : Depuis mai 2020, la société est liquidation judiciaire et la cotation de ses titres suspendue. Pour rappel, la procédure de redressement judiciaire était ouverte depuis décembre 2019.

Stentys : En mars 2021, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. La société a obtenu auprès d'Euronext Paris la radiation de ses actions sur ce marché.

IV. Exercice des droits de vote sur l'exercice 2021

Participations aux assemblées

En 2021, sur l'ensemble des sociétés cotées détenues, l'obligation d'exercice des droits de vote ne concernait qu'une société, Pherecydes Pharma.

Au cours de l'exercice 2021, Omnes a exercé son droit de vote au cours de la seule Assemblée Générale Ordinaire réunie.

Nom de la participation	Type d'évènement	Date d'AG	Business Unit	Pays	% de détention au moment de l'AG
PHERECYDES PHARMA	AGO	22/06/2021	Capital Risque	France	6,86%

Les Fonds sous gestion détiennent 27,65% de la société cotée Oxatis. Cette dernière étant en procédure collective (liquidation judiciaire cf. supra), les Assemblées Générales ne se tiennent plus.

Ci-dessous, la répartition géographique des assemblées générales votées :

PAYS	NOMBRE D'AG VOTEES	POURCENTAGE
France	1	100%

Résolutions votées

En 2021, Omnes a analysé les 6 résolutions proposées au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire et a donné un avis favorable pour 100% des résolutions proposées (les résolutions portaient sur l'approbation des comptes, les conventions règlementées...).

Motifs des votes « contre »

Néant

Cas de non-respect des principes de la Politique d'engagement actionnarial

Néant

Gestion des situations de conflits d'intérêts

Aucune situation de conflit d'intérêts au regard de la politique de vote d'Omnes n'est apparue au cours de l'exercice 2021.

La politique d'engagement actionnarial est établie en toute indépendance, et Omnes s'assure qu'aucune décision de vote ne puisse la positionner dans une situation de conflit d'intérêts. Pour cela, une procédure de détection et de gestion des conflits d'intérêts est mise en place et communiquée à l'ensemble des collaborateurs.

Ainsi, les collaborateurs d'Omnes doivent s'efforcer de détecter toute situation susceptible de présenter un conflit d'intérêts potentiel, et, le cas échéant, d'en aviser le RCCI et l'un des Dirigeants. Ce dernier prendra alors en temps utile, toutes les mesures appropriées afin de préserver les intérêts des investisseurs des véhicules d'investissement gérés par Omnes.

Pour rappel, Omnes est tenue d'exercer ses droits de vote dans l'intérêt exclusif des actionnaires ou des porteurs de parts des fonds gérés.

V. Informations sur le recours éventuel à des services rendus par des conseillers en vote

Omnes n'a pas recours à ces prestataires.